***RENDU AUDIT « TRACABILITE DE LA DOULEUR DANS LES DOSSIERS DE SOINS »***

***SSIAD 01/09/2015***

**Dossiers étudiés** : les usagers admis dans le service depuis janvier 2015 et présents dans le service au 1er septembre 2015, soit 10 dossiers.

***CONSTATS :***

-100% des nouveaux usagers ont bénéficié d’une évaluation de la douleur lors de leur admission dans le service.

-20% d’entre eux ont présenté une douleur justifiant l’ouverture d’une cible.

- Il n’y a pas d’action en rapport avec la dispensation d’un traitement, mais l’intervenant principal auprès du patient est un aide soignant et non une IDE.

-Aucune transmissions des IDEL dans les dossiers de soins.

-Pas de réévaluation avec une échelle.

***POINTS POSITIFS :***

-La douleur est évaluée de façon systématique à l’admission.

-La douleur est décrite lorsqu’elle est détectée, et un outil d’évaluation est utilisé.

-Des actions sont mises en place : informations aux autres professionnels intervenant dans la prise en soin, aménagement du soin, …

***AXES D’AMELIORATION :***

-Inviter les IDEL à faire des transmissions dans les dossiers de soins.

-Sensibiliser l’équipe à l’importance de la mesure de l’efficacité de leurs actions par la réévaluation avec la même échelle.

-Valoriser la prise en charge relationnelle de la douleur, qui fait partie intégrante du soin.